



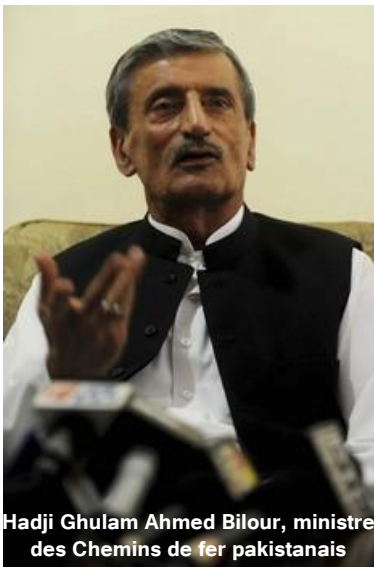
OTIF

Communiqué de presse
Berne, le 15.12.2011

**Organisation intergouvernementale
pour les transports internationaux
ferroviaires**

Le Pakistan, à la veille de l'adhésion à l'OTIF

« We want it and we will do it! »



**Hadji Ghulam Ahmed Bilour, ministre
des Chemins de fer pakistanais**

Au vu de la mise en circulation réussie de plusieurs trains d'essai entre Islamabad et Istanbul via Téhéran et de l'appartenance de la Turquie et de la République islamique d'Iran à l'OTIF, le gouvernement pakistanais a pris une décision de principe pour l'ouverture de négociations d'adhésion avec l'OTIF.

Sur invitation du gouvernement pakistanais et avec le soutien de l'Organisation de coopération économique (ECO), un atelier a eu lieu les 7 et 8 décembre 2011, au cours duquel des dirigeants des secrétariats des deux organisations et des Chemins de fer pakistanais ainsi que des membres du gouvernement à Islamabad ont discuté du contenu et des modes d'action de la COTIF, des dé-

tails du processus d'adhésion et des conséquences qu'aurait l'adhésion du Pakistan à l'Organisation quant aux droits de participation et aux obligations financières.

À cet atelier ouvert par **Hadji Ghulam Ahmed Bilour, ministre pakistanais des Chemins de fer**, ont participé de hauts représentants de différents ministères pakistanais, d'importants chargeurs et de diverses branches des Chemins de fer pakistanais. La délégation de l'OTIF était menée par M. Stefan Schimming, secrétaire général.

Les débats qui suivaient chacune des très complètes présentations ont montré que les participants pakistanais possédaient déjà une connaissance approfondie des fondements juridiques, de leur application ciblée et de leur utilité pour le développement du trafic ferroviaire transfrontalier en direction de l'Europe. Les questions posées aux représentants de l'OTIF ont également témoigné du soin avec lequel tous les participants avaient préparé cette rencontre. Le désir notamment de combler certaines lacunes et de préparer les prochaines étapes du processus des décisions du gouvernement encore nécessaires est apparu clairement. **M. Arif Asim, disposant du portefeuille de P.D.G.**



des Chemins de fer pakistanais ainsi que **de secrétaire d'État** au ministère pakistanais des Chemins de fer, a ainsi exprimé la détermination du gouvernement pakistanais à adhérer à l'OTIF : **« C'est ce que nous voulons et c'est ce que nous ferons ! »**.

En outre, il était significatif d'apprendre, du point de vue de la politique ferroviaire en particulier, quelles perspectives d'avenir le gouvernement pakistanais attribue à une telle adhésion à l'OTIF. Il ne s'agit non seulement de l'établissement de toutes les conditions préalables utiles à la mise en place de liaisons ferroviaires transfrontalières en direction de la Chine, ainsi que de leur développement consécutif, mais également de la mise en place de toutes les conditions-cadres nécessaires à faire usage de « l'option ferroviaire » comme moyen de transport vers le sous-continent, l'Inde et voire au-delà, dès que l'environnement politique général le permettra.

Lors de cette rencontre, l'étroite collaboration avec le secrétariat de l'ECO et les contributions de ce dernier à l'atelier ont par ailleurs donné un nouveau souffle au mémorandum d'entente portant sur la coopération conclu par les deux organisations en mai 2009.

Pour l'OTIF, le fait même que la rencontre ait pu avoir lieu, la participation nombreuse de hauts représentants et les travaux autant concrets qu'approfondis effectués lors de l'atelier doivent être considérés comme un exploit de ses efforts pour l'établissement d'une sécurité juridique intercontinentale pour le secteur ferroviaire via l'extension continue du champ d'application de la COTIF. Il est à cet effet décisif de suivre la dynamique des flux commerciaux et d'avoir toujours une longueur d'avance sur l'évolution des liaisons de transport qui en résulte, via la mise en place des législations internationales indispensables. ■

L'OTIF en bref

L'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) comprend actuellement 47 États membres (Europe, Proche/Moyen-Orient et Afrique du Nord).

Le droit uniforme créé par l'OTIF s'applique actuellement aux transports ferroviaires internationaux réalisés sur une infrastructure ferroviaire de 250'000 km et aux transports complémentaires effectués, en trafic marchandises et voyageurs, sur plusieurs milliers de kilomètres, par voie maritime, voies de navigation intérieure et (en trafic intérieur) par la route. Le siège de l'Organisation est à Berne en Suisse.

Pour plus d'informations :

cf. www.otif.org - [Informations générales](#)

Service de presse

Katja Bürkholz

Tél. : +41.31.359.10.30

Fax : +41.31.359.10.11

E-mail : Media@otif.org

Site web : www.otif.org - [NEWS](#)